Département du Nord

Arrondissement Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°231017AR205NB

Arrêté portant réglementation de la circulation, du stationnement et de la sécurité pour le défilé de la « St Martin » le Samedi 04 Novembre 2023.

-=-=-=-=-=-=-=-

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion du défilé de la « St Martin » qui aura lieu à HONDSCHOOTE, le Samedi 04 Novembre 2023, il convient de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de cette manifestation tout en veillant à la sécurité du public,

ARRETE

Article 1° - Le Samedi 04 Novembre 2023 de 17H30 à 19H00 :

- **La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits :**
  - Rue St Winoc, dans la partie comprise entre la Rue de la Cour et la Rue des Pénitentes,
  - Résidence St Winoc, sauf sur les parkings situés à l'entrée de la résidence et dans les impasses,
  - Rue des Pénitentes, dans la partie comprise entre la Résidence St Winoc et la Place du Général de Gaulle,
  - Place du Général de Gaulle, dans la partie comprise entre la Rue des Pénitentes et la Rue de la Cour,
  - Rue de Verdun, dans sa totalité.

- **La circulation de tous véhicules sera interdite :**
  - Rue de la Cour,
  - Rue du Général Houchard.

Article 2° - Le Samedi 04 Novembre 2023 de 17H00 à 20H00 :

- **La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits** Rue de Lamartine, dans la partie comprise entre la Rue du Maréchal Foch et la Rue de la Cour,

- **Le stationnement de tous véhicules sera interdit** sur les places de stationnement situées devant le CSC « D. Peene » ainsi que sur le parking situé à l'arrière de celui-ci.

Article 3° - Les pétards et fumigènes seront strictement interdits pendant la manifestation.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HONDSCHOOTE, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Le Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

La Présidente de la Commission « Culture, Fêtes et Vie Associative », pour information.

HONDSCHOOTE, LE 17 OCTOBRE 2023

VILLE D'HONDSCHOOTE NORD

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON